



Aide juridictionnelle

Par Jb57

Bonjour,
ma femme ne travaille pas et ne touche pas non plus de chômage.
Je gagne environ 35000? a l'année
Je demande le divorce a t'elle le droit à une aide juridictionnelle ou la facture de son avocat sera à ma charge ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par Jb57

Merci pour votre réponse